



SNUDI-FO 75

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et professeurs des écoles de l'enseignement public, de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière

✉ 131 rue Damrémont 75018 Paris

☎ 01.53.01.61.58

☎ 01.53.01.61.59

✉ Mail : snudifo75@gmail.com

🌐 Site : <http://snudifo75.com>

🐦 @SNUDIFO75

Auto-évaluations d'écoles : attention danger ! Pour le SNUDI FO 75, elles doivent être abandonnées tout de suite ! Prenons position !

Depuis le mois d'octobre, le SNUDI FO 75 alerte les enseignants sur ce nouveau dispositif, issu de la loi Blanquer sur « l'école de la confiance ». **Chronophages, inutiles et dangereuses**, ces évaluations représentent un véritable danger contre nos statuts et droits collectifs, dans la droite ligne des expérimentations à Marseille, de la loi Rilhac et des annonces de Macron sur l'école.

Chaque année 20% des écoles seraient concernées. Le dispositif a donc vocation à se généraliser à l'ensemble des établissements scolaires sur 5 ans. **Que nous soyons concernés ou non cette année par ces auto-évaluations, nous n'en voulons pas ! Nous ne pouvons pas laisser passer cette attaque ! Prenons position pour demander leur abandon !**

En effet, lors du CTA du 15 février dernier, le DASEN a bien précisé en séance que le dispositif reposait sur le volontariat des équipes, il l'a par ailleurs reprécisé, suite à nos interventions lors du CTA du 15 mars.

Comment fonctionnent ces nouvelles évaluations ?

Ce qui est prévu c'est d'abord une auto évaluation. Dans le document parisien qui cadre ce dispositif il est indiqué que l'auto évaluation « engage non seulement les enseignants mais aussi l'ensemble des parties prenantes, y compris les élèves, dans la compréhension des enjeux, des actions menées, des décisions prises et de leur impact, et doit faire sens pour tous ». Il précise également que l'auto évaluation « est conduite au niveau de chaque école par son directeur » et que dans la mesure « où elle vise également le temps périscolaire, le directeur associe étroitement le maire, ou en accord avec lui, les services compétents de la collectivité. »

Ce document se conclue par la liste des documents à fournir sous la forme d'un véritable contrat d'objectif : « un tableau récapitulatif des orientations retenues, des actions envisagées, des indicateurs choisis pour mesurer leur degré d'atteinte et du plan de formation envisagé » **ainsi qu'un** « plan d'action opérationnelles ».

Rappelons que la conduite d'un tel contrat d'objectifs contraint donc les choix pédagogiques des équipes enseignantes et serait susceptible de conditionner l'octroi de moyens par les collectivités de rattachement, d'avoir des conséquences sur les rendez-vous de carrière des enseignants et donc à terme sur leur rémunération.

Puis vient l'évaluation externe qui sera pilotée par un inspecteur qui n'est pas de la circonscription, un directeur d'une autre école, un conseiller pédagogique, ou encore une « **personnalité extérieure** », qui pourrait très bien être un personnel de la Ville ou un représentant d'un organisme privé.

Après avoir fait remonter le document de l'auto-évaluation, une visite sur site et des entretiens avec les personnels sont prévus, un pré-rapport est rédigé. **Il sera co-présenté en conseil d'école par le directeur et les évaluateurs externes avant validation par les autorités académiques qui communiqueront le rapport définitif au conseil d'école et aux collectivités de rattachement.**

C'est un pas de plus qui est marqué dans la territorialisation et la destruction du statut. Et c'est là que la boucle est bouclée avec la loi Rilhac, car rappelons qu'elle prévoit que le conseil d'école devienne décisionnaire, permettant aux collectivités et aux représentants d'élèves d'imposer des choix pédagogiques aux équipes enseignantes.

Le SNUDI FO 75 proposera une campagne départementale pour l'abandon de ces évaluations.

Le SNUDI-FO 75 appelle l'ensemble des équipes à se réunir, à discuter et à se prononcer pour l'abandon pur et simple de ces évaluations comme l'ont déjà fait plusieurs écoles.

Extraits de la [motion de l'EM Eupatoria, 20^{ème}](#) :

« Les collègues réunis ce jeudi 17 février 2022 considèrent que ces nouvelles évaluations, qui commencent par une partie d'auto-évaluation des écoles (avec, dans certaines écoles notamment la construction de questionnaires à destination des élèves, des parents d'élèves et des professeurs) et sont suivies de visites-entretiens d'inspections avec des personnes extérieures à la Circonscription, vont à l'encontre de l'intérêt de l'école publique actuelle et n'apporteront rien aux équipes. [...]

Nous demandons, par la présente motion, l'abandon pur et simple de ces nouvelles évaluations d'école. »

Extraits de la [motion EM Pali Kao, 20^{ème}](#)

« L'École Publique n'est pas une entreprise et nous ne souhaitons pas participer à la destruction des valeurs qui furent à l'origine de la création de notre système éducatif français.

Nous ne participerons pas à la mise en concurrence des écoles entre elles.

L'École doit rester ce sanctuaire où la compétitivité, la mise en comparaison et les contrats d'objectifs ne doivent pas avoir leur place.

Nous demandons, par la présente motion, l'abandon pur et simple de ces nouvelles évaluations d'école.

Nous affirmons notre soutien aux collègues des écoles et établissements qui sont désignés dès cette année et qui ont décidé de refuser ce dispositif. »

Extraits de la [motion EM Netter, 12^{ème}](#)

« L'équipe enseignante a pris connaissance du choix de notre école pour participer à une « évaluation d'école ». Réunies en conseil des maîtresses le jeudi 10 mars 2022, nous considérons que ce qui nous est présenté ressemble à ce qui est appelé « audit » dans le secteur privé et n'est pas un levier pour améliorer la réussite des élèves et les conditions de travail des personnels.

Ce travail supplémentaire nous apparaît extrêmement chronophage alors que la période actuelle est déjà épuisante et ces évaluations nous apparaissent sans aucune utilité pour les personnels, d'autant plus que la situation exceptionnelle liée à la fermeture de notre école ne nous permet pas d'envisager des objectifs pour les cinq années à venir.

Nous vous informons donc que, conformément aux propos du Directeur de l'Académie qui a confirmé le volontariat des équipes, et sur décision du conseil des maîtresses, nous ne sommes pas volontaires pour participer à ce dispositif.

Avec le soutien des organisations syndicales parisiennes SNUipp-FSU, SNUDI-FO, SE UNSA, SUD éducation, CGT Educ'action et CNT-STE, nous exigeons l'abandon de ces évaluations. »

Autres motions :

[EM Marsoulan, 12^{ème}](#)

[EM Georges Thill et EE Jean Jaurès, 19^{ème}](#).

[EE Pierre Girard, 19^{ème}](#)

Pour les écoles qui sont concernées dès cette année par une évaluation d'école, les syndicats parisiens SNUDI-FO, SNUIP, SE-UNSA, SUD Education, CGT Educ'action et CNT-STE proposent la motion suivante qui peut, bien évidemment être modifiée.

Vous la trouverez [en cliquant sur le lien suivant](#) ainsi qu'un [communiqué du syndicat national](#).